

qui prennent leur mot d'ordre autre part qu'à la C. G. T.

Si l'on fait, pour faire rendre gorge au gouvernement, saboter les chantiers, camarades, nous n'hésiterons pas nous saboter.

La salle applaudit vigoureusement.

Un collaborateur de M. Pataud vient affirmer que « les électriciens marcheront de soir ou demain ».

La salle conspu et n'en veut rien croire.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est émis et adopté à l'unanimité :

« Les travailleurs du bâtiment réunis au nombre de huit mille au manège Saint-Paul protestent contre les renégats Clémenceau, Briand et Viviani qu'ils veulent au mépris de la classe ouvrière !

Désident de continuer la grève générale jusqu'à ce que les camarades postiers aient complète satisfaction. »

VIOLENTES BAGARRES

CHARGES DE POLICE ET DE GUERRA-CHERS. LES MANIFESTANTS LES COUVRENT DE PROJECTILES. — UNE TREINTAINE DE BLESSÉS

À la sortie du meeting du Manège Saint-Paul, les manifestants chantant l'« Internationale » et devant les agents groupés à la porte du manège crient « assassins ! assassins ! » sur l'air des lampions.

Des gardes municipaux à pied qui se trouvaient massés dans les rues adjacentes interviennent et essaient de canaliser la sortie ; mais malgré leurs efforts des groupes de plus en plus nombreux de terrassiers se reforment dans la rue Saint-Antoine et chantent l'« Internationale ».

LA POLICE INTERVIENT

Sur l'ordre de M. Touny, qui commande le service d'ordre, des brigades d'agents interviennent et s'efforcent de disperser les manifestants.

Une charge à lieu. De nombreux agents et ouvriers sont blessés.

On aperçoit un manifestant qui s'affaisse. La figure ensanglantée.

De nombreux ouvriers sont refoulés dans les maisons, où ils sont pourchassés par les agents.

Des projectiles pleuvent sur les agents. Siphons, bouteilles, verres sont saisis par les manifestants à la terrasse des cafés et lancés sur les policiers.

Des brigades d'agents interviennent et tentent de disperser les manifestants. La charge commence aussitôt. La manifestation prend bientôt les allures d'une émeute.

LES MANIFESTANTS RIPOSTENT

Rue Saint-Antoine, les manifestants se précipitent à l'intérieur d'un café, sis à l'angle de la rue de Turénne et de la rue Saint-Antoine, et s'emparent du matériel, qu'ils jettent à la figure des agents.

Verres, siphons, carafes viennent se briser en pleine rue et atteignent agents et manifestants, dont plusieurs sont blessés.

Un brigadier des gardiens de la paix reçoit, en pleine figure, un siphon qui lui fend le nez ; ses camarades l'emportent immédiatement à la pharmacie voisine. Les manifestants, quittant le café, frappent à coups de chaîne les agents qui se défendent.

Quelques arrestations sont opérées. Une femme qui passe avec une voiture d'enfant tombe en pleine bagarre et est violemment bousculée.

Au coin de la rue de Turénne et de la rue des Francs-Bourgeois, un cochon de flics a été pris à partie et renversé de son siège.

LES CUIRASSIERS CHARGENT

Les agents, renforcés par la garde municipale, repoussent les terrassiers dans la direction de la place de la Bastille. Les cuirassiers arrivent au grand trot et dispersent les manifestants.

Cette échauffourée très chaude a duré vingt minutes environ.

LES BLESSÉS

Huit agents, dont un sous-brigadier, sont blessés.

Du côté des terrassiers on en compte une vingtaine, dont plusieurs très grièvement.

Le Conseil Syndical des Cheminots approuve Guérard

Paris, 20 mars. — Le Conseil syndical des cheminots qui s'est réuni hier ainsi que nous l'avons annoncé a approuvé l'attitude de Guérard dans l'incident des P. T. T.

Voici l'ordre du jour qu'il vote à cet effet :

« Le conseil d'administration du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer, approuvant les explications du camarade Guérard, conformes à celles qu'il a données dans la séance du 14 mai dernier ; regrette que des militants, tant du Syndicat national que d'autres organisations, aient eu devoir, dans la presse ou dans des réunions, critiquer une attitude qui fut

inspirée à la fois par un sentiment de solidarité ouvrière et par le souci des intérêts du Syndicat. »

Cet ordre du jour a été adopté par 19 voix, il y a eu 6 abstentions.

À la suite de ce vote, M. Pollefin a donné sa démission de secrétaire du syndicat.

Le referendum du gaz

Le referendum organisé par le syndicat national des travailleurs du gaz a été déposé. Le comité se borne à dire que la grève a été repoussée à une énorme majorité ; mais il ne communique pas les chiffres du vote, probablement à cause du grand nombre d'abstentions. Sur 7.000 adhérents consultés, il n'y aura qu'en guère que 3.000 réponses, dont plus de 2.500 contre la grève.

Réunion du comité exécutif de la C. G. T.

Pataud avoue que les électriciens ne sont pas disposés à chômer.

Le comité exécutif nommé par le comité confédéral s'est réuni, comme nous l'avons annoncé, hier, dans le bureau du secrétaire de la C. G. T. Cette réunion aurait été assez mouvementée. M. Pataud, lui aussi, sommes bien informés, aurait voulu que les électriciens n'étaient pas du tout disposés à faire grève pour affirmer leur solidarité avec les postiers. Cette déclaration aurait été de vifs reproches au secrétaire des électriciens dont l'attitude a été pour une grande part dans la déclaration de grève générale.

Une nouvelle réunion du comité exécutif doit avoir lieu cet après-midi à la Maison des fédérations.

Il y avait ce matin très peu d'animation aussi bien au siège de la C. G. T., où il n'y a eu qu'une réunion du comité fédéral des coiffeurs et peaux, qu'à la Bourse du travail, où aucun meeting n'a été tenu.

Les coiffeurs ne rasent pas aujourd'hui

Le syndicat des ouvriers coiffeurs de la Seine, qui a tenu hier soir, au siège de la C. G. T., une dernière réunion, a décidé au cours de sa dernière réunion d'engager tous ses adhérents à faire une grève de protestation de vingt-quatre heures demain vendredi.

Les syndicats ont été en conséquence invités à désertir, demain, les salons de coiffure et se rendre à la Bourse du Travail, où une grande réunion corporative sera donnée.

On prête aux ouvriers terrassiers l'intention de se rendre demain dans les salons de coiffure pour déboucher les ouvriers qui ne répondraient pas à l'appel de leur syndicat.

La fin de la grève des P. T. T.

Le Comité fédéral prépare une souscription entre tous les employés des P. T. T.

La grève dans les postes est considérée comme totalement terminée, et dès ce soir tous les services, y compris celui des télégraphes, reprendront leur fonctionnement normal.

L'administration a en effet convoqué pour ce soir toutes les brigades des ambulants de service sur les différentes lignes de chemins de fer. Les équipes partiront aux heures et dans les conditions habituelles pour exécuter l'acheminement des correspondances.

Dans les milieux postiers, on se préoccupe de la situation faite aux révoqués qui sont, comme on sait, au nombre de plus de sept cents. On assure que l'on prépare une souscription qui serait organisée entre tous les employés des P. T. T. Chaque serait taxé selon ses moyens, de façon à venir une moyenne de 5 francs par mois et par employé. On compte obtenir ainsi une somme de cent mille francs par mois, qui permettrait d'assurer à ces révoqués une indemnité de 100 à 150 francs par mois, en attendant qu'ils aient trouvé des moyens d'existence.

En raison de la reprise du service postal normal, la chambre de commerce de Paris prévient les commerçants et les industriels de cesser de recevoir les correspondances commerciales à destination des chambres de commerce des départements ; mais elle assure la distribution des correspondances venant des départements et actuellement en cours de route.

À la Recette principale

En raison des incidents qui s'étaient produits hier et des menaces dont ils avaient été l'objet, les voitures faisant le service de transport des dépêches de la rue du Louvre aux gares ont, cette nuit, à deux heures, refusé de partir s'ils n'étaient escortés. M. Béraud, chef du service intérieur de la Recette principale, aussitôt intervenu, a demandé à M. Millet, officier de paix du 1er arrondissement, de mettre à sa disposition des gardiens de la paix, qui ont accompagné les voitures de dépêches dans leurs différents services.

Ce matin, les omnibus des facteurs, les voitures des télégraphistes et certains facteurs distribués dans les quartiers ouvriers, notamment du côté de Belleville, du faubourg Saint-Antoine et de Charonne, ont été accompagnés par des gardes républicains.

À la Recette principale, on a enregistré de nombreuses rentrées ; il n'y a plus qu'une quarantaine de grévistes.

Le trafic des grâces

L'enquête de M. André. — Graves accusations portées contre le capitaine Marix par un de ses parents. L'agence Sérès était déjà connue au Palais.

Paris, 20 mai. — L'instruction chôme aujourd'hui. M. André a fait cependant une apparition à son cabinet pour prendre son courrier, classer quelques dossiers et signer les commissions rogatoires qu'il envoie en province pour vérifier les plaintes nouvelles qui lui sont parvenues.

Jusqu'ici, tous les témoins, dont on a trouvé des lettres au cabinet ou au domicile de Marix, se défendent d'avoir versé de l'argent, mais du capitaine ou de son compère Sérès.

S'il en était autrement, le magistrat instructeur ne pourrait plus les considérer comme de simples témoins, mais comme des complices, tombant en même temps qu'eux sous le coup de la loi, l'article du Code pénal visant le corruption de fonctionnaires n'étant en effet, aucun doute, au point de vue de la répression du délit, entre le corrupteur et le corrompu, et ceci n'est pas fait pour faciliter l'instruction.

Le juge d'instruction donnera demain communication du dossier à Maitres de Monzie et Lagasse, défenseurs de Marix et de Sérès.

Après les grâces, les décorations

Un cousin du capitaine, M. Armand Marix, ancien conseiller du commerce extérieur, a fait à un de nos confrères des révélations intéressantes.

Les familles avaient depuis longtemps rompu toutes relations, lorsque M. Armand Marix, qui prenait part à l'Exposition d'Amiens, y rencontra le capitaine. Tout de suite celui-ci amena son cousin à la table de baccara, car il ne s'était pas contenté d'installer des « petits chevaux » ; il y avait aussi le baccara. Comme M. Marix ne voulait pas jouer le capitaine lui donna une poignée de jetons « pour vous amuser un moment, dit-il. Le banquier, qui n'était autre que Sérès, eut tôt fait de ratifier les jetons.

Le lendemain, Marix vint réclamer quelques centaines de francs à l'exposant ; c'était, prétend-il, ce que représentaient les jetons. M. Armand Marix paya, mais non enthousiasmé, et fit part de sa déception à Sérès.

« Comment, s'écria celui-ci, il vous a réclamé cet argent... Oh ! le bandit !... Mais ces jetons ne sont pas à lui et d'ailleurs ne lui coûtent rien... Ce sont des jetons que mon associé le député X... et moi lui donnions pour alimenter la partie lorsque les pontes se montrent froids ou hésitants... Ne vous laissez pas faire par Marix, il vous jouerait des tours pendables... »

M. Armand Marix a raconté ensuite une visite chez le député X... qui lui offrit de le faire décorer de la Légion d'honneur.

« Il faut, lui dit-il, que vous soyez décoré tout de suite... »

« Voyons, entre nous, Monsieur Marix, combien fait votre voiture ?... »

« Et comme il ne comprenait pas, le capitaine et le député s'esclaffèrent ; cela voulait dire : « Avez-vous de l'argent ? » et ils lui demandèrent 50.000 francs. Puis ils lui proposèrent, s'il n'avait les fonds, de lui amener un mandat.

Le député qui M. Armand Marix désignait est M. Emile Chauvin, à qui notre confrère a soumis les propos tenus sur lui.

Le député de Seine-et-Marne s'est récrié.

« Je n'ai aucune espèce de souvenir, a-t-il répliqué, d'avoir été présenté à qui que ce soit au Pavillon Bleu, à Amiens, et quant à la présentation de M. Armand Marix d'avoir reçu de moi l'offre d'une décoration, je n'en ai qu'un parfait souvenir inutile d'y répondre. »

M. Chauvin met au défi M. Armand Marix de faire la preuve « de son imputation diffamatoire ».

Les explications de M. Mascaraud

À plusieurs reprises, depuis que le scandale Marix et consorts a éclaté, on a laissé entendre que des personnalités en vue de la politique se trouveraient plus ou moins compromises. Parmi ces noms, on a prononcé le nom de M. Mascaraud, président du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

M. Mascaraud, à qui on demandait ce qu'il savait de l'affaire, a répondu :

« Mais c'est une infamie de vouloir me mêler à cette affaire ! Je ne connais point M. Marix. Évidemment, je me suis rendu compte que la puissance du groupement que j'ai fondé et qui comprend aujourd'hui plus de trente mille adhérents, nous ait mis en butte aux calomnies de nos adversaires politiques. Mais ils sont bien maladroits de choisir une pareille occasion. »

D'abord, veuillez remarquer que le Comité républicain est une chose, le Cercle républicain de l'avenue de l'Opéra en est

une autre. J'ai écrit à ce sujet une note explicative. M. Marix fait partie du cercle. Comment s'étonner que sa candidature n'ait pas soulevé d'opposition, en son temps ? Officier, rapporteur au conseil de guerre de Paris, nul ne se serait avisé de le suspecter. Je suis, comme bien d'autres, membre de ce cercle, mais je n'en suis pas président. Peut-on me reprocher de faire partie de ce cercle parce qu'il s'y est glissé un personnage moins recommandable ?

« Je suis président du Comité républicain. À ce titre, je pourrais avoir des responsabilités, si le capitaine Marix en faisait partie ; mais il ne peut en faire partie, étant officier. Les statuts sont formels et n'ont point été transgressés en sa faveur. »

« Il y a une quinzaine, j'ignorais même son nom. Voici comment je l'ai appris : »

« Au Cercle républicain, je vais parfois déjeuner ; nous nous trouvons là bon nombre de parlementaires et de républicains. Il s'est trouvé que celui que je sais être maintenant le capitaine Marix venait, comme bien d'autres, me serrer la main. Mais je ne lui parlais même pas. Or, un jour, à une table voisine de celle où je déjeunais, des conversations assez vives animées et quelque peu bruyantes. Je m'informai. Qui fait donc ce tapage ? — Vous ne le connaissez pas, me répondit-on, c'est le capitaine Marix. — Ah ! si je le connais, c'est moi-même. Et voilà à quoi se bornent mes rapports avec le capitaine. Je n'ai jamais vu, si on veut savoir le Comité républicain et son président, il faudra trouver autre chose. »

Un mandat d'amener signé « Marix »

Ce n'est pas la première fois comme nous le disons plus haut, qu'une aventure scandaleuse livre aux échos du Palais de Justice le nom du capitaine Marix ; l'affaire actuelle en est une autre qui se déroule à l'an dernier devant la 9e chambre correctionnelle et qui ne tourna pas à la confusion des seuls inculpés.

Au mois de décembre 1907 une instruction avait été ouverte contre le capitaine de gendarmerie Caspelle ; poursuivi pour escroqueries, ce dernier avait joué dans les histoires qui se valurent au lieu d'avoir une somme secondaire, relativement à celui de son coaccusé un sieur Auzerick.

Or Auzerick n'avait pas attendu qu'on l'arrêtât ; il avait pris la fuite en Espagne ; s'étant du reste ravisé, il revint un jour se mettre à la disposition de la justice et affronta, si l'on peut dire, les bancs de la correctionnelle aux côtés du capitaine son complice.

Or tous deux, au début des poursuites qui leur étaient intentées, avaient confié leurs causes jumelles à un avocat dont il est inutile de rappeler le nom ; d'autant plus inutile qu'ils changèrent entre temps de défenseurs et que l'avocat dont il est la question n'a rien de commun avec ceux qui plaident devant l'audience pour l'un et l'autre inculpé.

Toujours est-il que le président, M. Paction, portant à la charge d'Auzerick la promptitude qu'il avait mise à étudier, par le moyen d'une excursion à l'étranger, l'assignation du magistrat instructeur, l'inculpé en question, dans les premiers termes de son voyage en Espagne n'était, le plus innocemment du monde, qu'un décalé que son avocat d'alors, M. X..., lui avait conseillé de prendre, M. X..., ayant fait croire à son client que les poursuites dont il était l'objet relevaient de la justice militaire, parce qu'un capitaine s'y trouvait compromis ; or M. X... était dans les premiers termes avec le capitaine Marix, chargé d'instaurer l'affaire et, pourvu qu'Auzerick y mit le prix, le capitaine Marix assurément trouverait moyen d'étouffer l'affaire. Auzerick n'avait qu'à gagner pour l'instant une retraite saine où il attendrait les événements.

Auzerick tergiversait, mais ses hésitations tombèrent lorsque M. X... pour lui montrer à la fois l'urgence du cas et la puissance du capitaine, lui exhiba, déchiré en deux, un mandat d'amener au nom d'Auzerick, et signé Marix : « Diable ! mon affaire serait claire, si cet admirable Marix venait à se raviser. »

Le récit d'Auzerick trouva d'abord incroyables et le tribunal et les avocats qui assistaient à l'audience ; pourtant, l'inculpé avait parlé d'un ton si étrangement véridique, accentuant par des sanglots si réels les détails de sa narration, que durant la suspension quelque un prit sur lui d'informer un membre du conseil de l'Ordre des avocats.

M. Albert Salles, de ce qui venait de se passer la 9e chambre.

M. Salles était à l'audience lorsqu'elle reprit ; l'intervention providentielle d'un homme d'affaires qui sans nécessité bien définie

né vint apporter à la barre la confirmation sous serment de ce qu'Auzerick avait raconté, donna l'occasion à l'inculpé de renouveler son récit.

Ce grave incident était de nature à éveiller l'attention sur le compte du capitaine Marix ; Marix, bénéficiaire, semble-t-il, de ce qu'il y avait d'invéraisemblable au dossier dans le coup de mandat décerné par un magistrat militaire contre un civil.

On connaît aujourd'hui le personnage ; l'audace demeure mais il ne s'agit plus de l'invéraisemblance.

UNE NOUVELLE VICTIME

Parmi les témoins convoqués par M. André figure M. Pierre Chapelle, qui tient, 21, boulevard de Strasbourg, une maison d'édition.

Voici comment M. Pierre Chapelle a été mêlé à cette affaire :

Dans un café du boulevard de Strasbourg l'avaient fait la connaissance de Sérès ; celui-ci lui avait fait une revue de fin d'année pour l'inauguration du casino d'Amiens, où avaient été installés les petits chevaux dans les conditions que nous avons indiquées.

M. Pierre Chapelle se rendit à Amiens ; voyant qu'il s'était fourvoyé, il s'apprêta à repartir, lorsqu'apparut le capitaine Marix. Cet officier, casaco d'Amiens, se dévoua que M. Pierre Chapelle consentit à rester.

Le soir, on le conduisit à la table de baccara, où il fut prestement « décafé ».

Un peu plus tard, ayant appris que Sérès se vantait de l'avoir roué, M. Pierre Chapelle lui administra en plein café une maîtresse volée.

MYSTÉRIEUX ASSASSINAT

Lyon, 20 mai. — Hier soir, à huit heures et demie, on a trouvé, sur un trottoir, rue du Bâ-d'Argent, entre les numéros 3 et 5, le cadavre d'un homme de trente à quarante ans, portant quatre coups de couteau-poignard au thorax.

Dans les poches du cadavre, se trouvaient des papiers au nom de Convinio, plongeur.

On aurait vu une femme s'enfuir avant que le malheureux vienne s'affaisser sur le trottoir.

Ajoutons que la rue du Bâ-d'Argent est située en plein centre. Aussi, l'émoi est grand.

On n'a aucun détail sur ce crime. La Sûreté a ouvert une enquête.

écouverte d'un sérum antituberculeux

Madrid, 20 mai. — On mande de Guadalajara que le docteur Blanco Garcia va soumettre à l'Académie de médecine un mémoire où il assure avoir trouvé la guérison de la tuberculose, grâce à un sérum appliqué par injections dans les régions organiques qui ne fatiguent pas le malade, en attendant qu'il ait trouvé le moyen de l'administrer par la voie digestive.

Les députés ont juré séparément de rester fidèles à la Constitution et au Sultan tant qu'il respectera la Constitution.

LA FORTUNE D'ABDUL-HAMID

Le « Daily Telegraph » annonce, d'après les déclarations d'un haut personnel militaire de Constantinople, que la semaine prochaine, à Salonique, afin de réclamer à Abdul Hamid les sommes qu'il a dépensées dans différentes banques de l'Europe. On croit que l'ex-sultan s'empressera d'opérer le retrait demandé, si les banques qu'on s'engage à lui laisser la vie sauve.

EN MACÉDOINE

Un communiqué officieux de Constantinople annonce que les négociations entamées entre le Sublime Porte et les ambassades au sujet du transfert de la commission financière macédonienne sont sur le point d'aboutir.

D'autre part, au sujet de la situation en Macédoine, le « Daily Telegraph » publie le compte rendu suivant d'une conversation de son correspondant avec Hall Bey, inspecteur des trois vilayets rouméliotes.

« Est-il vrai, Excellence, lui ai-je demandé, que la tranquillité règne actuellement en Macédoine ? »

« Faraientement vrai, me répondit mon interlocuteur. L'ordre est partout et les nouvelles qui nous parviennent journellement nous font espérer qu'il ne sera pas troublé. D'ailleurs, nous sommes décidés à maintenir l'ordre coûte que coûte. Le gouvernement a pris des mesures pour réprimer avec la plus grande énergie tout acte qui serait de nature à troubler la tranquillité publique. »

« On m'a dit que de grandes bandes avaient fait leur apparition dans quelques villages ? »

« C'est faux ; aucune bande n'agit en ce moment à l'intérieur. On avait prétendu, il est vrai, que quelques bandes grecques avaient franchi la frontière, mais, jusqu'à présent, nous n'avons aucune confirmation de ce bruit. Dans tous les cas, des instructions sévères ont été données pour que les frontières soient surveillées avec soin. »

« Et les nouvelles de l'Albanie ? »

« Elles sont satisfaisantes. Il n'y a rien en ce moment dans ces provinces et les dernières nouvelles qui nous sont parvenues disent que la tranquillité y est parfaite. »

« Mais Djavad Pacha marchait sur Di-

L'Affaire Steinheil

ON RECHERCHE ANGELO TARDIVEN. — UNE PERQUISITION. — LA VEUVE VA DEMANDER SA MISE EN LIBERTÉ

Paris, 20 mai. — Une descente de police a eu lieu, hier soir, 159, rue du Cherche-Midi, non loin de l'impasse Rossin.

C'est là qu'Angelo Tardiven habite en dernier lieu.

Depuis le mois de mars qu'il a quitté cette adresse, on a perdu ses traces.

La concierge a été longuement interrogée, les anciens voisins d'Angelo Tardiven retrouvés, et tous questionnés.

On ne sait encore quels renseignements ont été ainsi recueillis.

Dès aujourd'hui, à la première heure, se continueront les recherches.

Les résultats de la nouvelle enquête concordent tous avec la dénonciation d'Alalère, qui sera incessamment corroborée, nous pouvons le prévoir, dans la direction que nous avons indiquée.

Mme STEINHEIL S'ENNUE

À SAINT-LAZARE

Mme Steinheil a appris par M. Landowski, directeur de la chambre des mises en accusation, qu'elle avait été arrêtée.

Aussitôt, elle a demandé si on comptait la garder ainsi indéfiniment en état de détention préventive.

« Voilà, dit-elle, six mois que je suis en prison. Ne va-t-on pas me mettre enfin en liberté provisoire, puisque ma culpabilité apparaît moins certaine qu'un premier jour ? »

Il est probable que Me Antony Anbri adressera, à cet effet, une requête à M. André.

Le magistrat instructeur se conformant à la décision de la chambre des mises en accusation, va se livrer à un supplément d'instruction. Il a envoyé une commission rogatoire générale au Parquet de Versailles et à la Sûreté parisienne, pour contrôler les affirmations d'Alalère et retrouver Tardiven.

LA CRISE TURQUE

LE SULTAN PRETE SERMENT

Constantinople, 20 mai. — Le Sultan s'est rendu aujourd'hui au Parlement pour la prestation de serment. Mahomet V a pris place au fauteuil présidentiel et, après avoir rappelé le serment qu'il prononça, le jour de son avènement, il ajouta :

« J'avais juré de respecter pleinement le Chéri et la Constitution, de ne pas me départir des droits de la nation et des intérêts de la patrie. »

« Je désire que, réciproquement, vous prêtiez le serment. »

Les députés ont juré séparément de rester fidèles à la Constitution et au Sultan tant qu'il respectera la Constitution.

LA FORTUNE D'ABDUL-HAMID

Le « Daily Telegraph » annonce, d'après les déclarations d'un haut personnel militaire de Constantinople, que la semaine prochaine, à Salonique, afin de réclamer à Abdul Hamid les sommes qu'il a dépensées dans différentes banques de l'Europe. On croit que l'ex-sultan s'empressera d'opérer le retrait demandé, si les banques qu'on s'engage à lui laisser la vie sauve.

EN MACÉDOINE

Un communiqué officieux de Constantinople annonce que les négociations entamées entre le Sublime Porte et les ambassades au sujet du transfert de la commission financière macédonienne sont sur le point d'aboutir.

D'autre part, au sujet de la situation en Macédoine, le « Daily Telegraph » publie le compte rendu suivant d'une conversation de son correspondant avec Hall Bey, inspecteur des trois vilayets rouméliotes.

« Est-il vrai, Excellence, lui ai-je demandé, que la tranquillité règne actuellement en Macédoine ? »

« Faraientement vrai, me répondit mon interlocuteur. L'ordre est partout et les nouvelles qui nous parviennent journellement nous font espérer qu'il ne sera pas troublé. D'ailleurs, nous sommes décidés à maintenir l'ordre coûte que coûte. Le gouvernement a pris des mesures pour réprimer avec la plus grande énergie tout acte qui serait de nature à troubler la tranquillité publique. »

« On m'a dit que de grandes bandes avaient fait leur apparition dans quelques villages ? »

« C'est faux ; aucune bande n'agit en ce moment à l'intérieur. On avait prétendu, il est vrai, que quelques bandes grecques avaient franchi la frontière, mais, jusqu'à présent, nous n'avons aucune confirmation de ce bruit. Dans tous les cas, des instructions sévères ont été données pour que les frontières soient surveillées avec soin. »

« Et les nouvelles de l'Albanie ? »

« Elles sont satisfaisantes. Il n'y a rien en ce moment dans ces provinces et les dernières nouvelles qui nous sont parvenues disent que la tranquillité y est parfaite. »

« Mais Djavad Pacha marchait sur Di-

FEUILLETON DU 21 MAI. — N. 50

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

Et le sentiment amer et inguérissable de la détresse maternelle lui revint plus cuisant, plus troublant aussi, à l'idée des espoirs vagues, conquis et perdus depuis qu'il avait vu cet André le doux, dont la main et la franche physionomie l'avait si fort impressionné.

Ses traits sympathiques s'étaient gravés dans sa mémoire, à côté d'autres imperissables et si regrettables. Et parfois, sous l'empire d'une sainte illusion, elle se plaisait à les confondre.

D'une main tremblante elle décrochait l'enveloppe officielle qui, simple cause, lui produisait un tel effet intime.

La réponse du